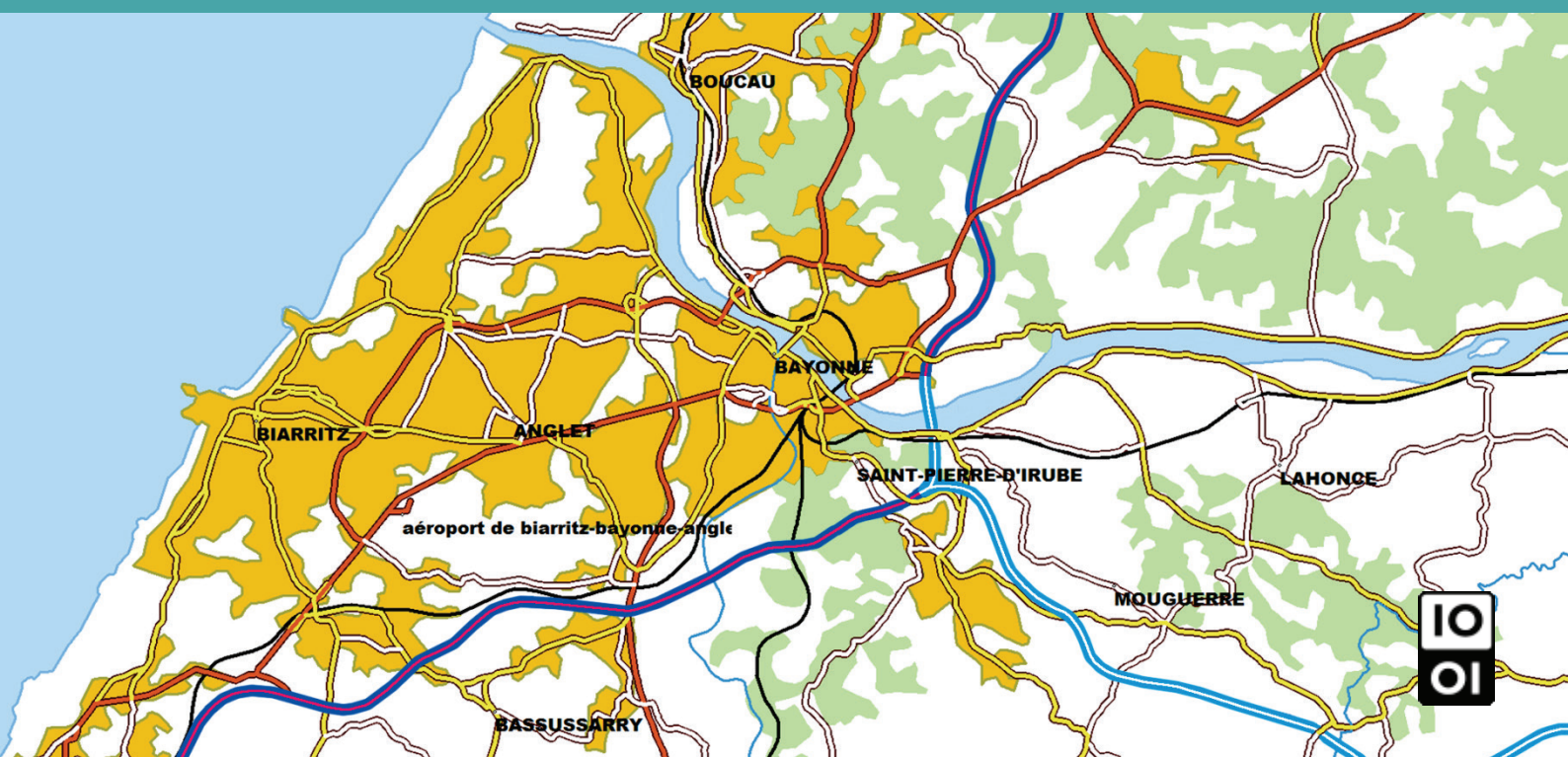


ROUTE 500[®]

Version 3.0

Descriptif de contenu



ign.fr

Date du document : Juillet 2001

Révision : Avril 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT	3
1.1 Ce que contient ce document	3
1.2 Ce que ne contient pas ce document	3
2. PRÉSENTATION DU PRODUIT	4
2.1 Définition et contenu	4
2.2 Usages	5
2.3 Conditions d'utilisation	5
2.4 Actualité et mise à jour	5
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	6
3.1 Spécifications du produit	6
3.1.1 Sources des données	6
3.1.2 Extension géographique	6
3.1.3 Emprise de livraison	6
3.1.4 Références géodésiques	6
3.2 Paramètres de qualité	7
3.2.1 Paramètres de qualité géométrique	7
3.2.2 Exhaustivité	7
4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS	8
4.1 Définition du terme « classe »	8
4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut	8
5. Thème ADMINISTRATIF	9
5.1 Classe COMMUNE	9
5.2 Classe LIMITE_ADMINISTRATIVE	9
6. Thème HABILLAGE	11
6.1 Classe COTE_FRONTIERE	11
6.2 Classe TRONCON_HYDROGRAPHIQUE	11
6.3 Classe ZONE_OCCUPATION_SOL	12
7. Thème RESEAU_FERRE	14
7.1 Classe NOEUD_FERRE	14
7.2 Classe TRONCON_VOIE_FERREE	15
8. Thème RESEAU_ROUTIER	17
8.1 Classe AERODROME	17
8.2 Classe COMMUNICATION_RESTREINTE	18
8.3 Classe NOEUD_COMMUNE	20
8.4 Classe NOEUD_ROUTIER	22
8.5 Classe TRONCON_ROUTE	23

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit les caractéristiques du produit ROUTE 500® Version 3.0 : contenu, précision et qualité sémantique.

Le terme ROUTE 500® fait référence au produit ROUTE 500® Version 3.0 dans l'ensemble de ce document.

1.2 Ce que ne contient pas ce document

Ce document ne décrit pas la structure de livraison du produit ROUTE 500®, laquelle est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison » (**DL_vecteur.pdf**) qui contient les informations suivantes :

- organisation des données ;
- nomenclature des fichiers et structure des données.

Ce document ne présente pas les évolutions du produit ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un document spécifique associé au produit et nommé « Suivi des évolutions » (**SE_ROUTE500.pdf**).

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site des Géoservices de l'IGN :

geoservices.ign.fr

Ce document n'est pas un manuel d'utilisation du produit ROUTE 500®.

2. PRÉSENTATION DU PRODUIT

2.1 Définition et contenu

ROUTE 500[®] est une base de données routières en deux dimensions (2D) contenant environ 800 000 km de routes du réseau principal et des éléments d'habillage.

ROUTE 500[®] est un produit numérique entièrement dérivé de la base de données unifiée, une des grandes bases de données géographiques administrées par l'Institut national de l'information géographique et forestière sur le territoire français. Il est destiné à être le support indispensable à diverses applications relatives au transport routier (recherche d'itinéraires contraints de ville à ville et calcul de distances sur ces itinéraires, optimisation de transport, suivi de flotte, transport multimodal et applications de type « géomarketing ») et de proposer les éléments d'habillage nécessaires à l'établissement de plans cartographiques à des échelles voisines du 1 : 250 000.

ROUTE 500[®] est organisé en fonction des centres d'intérêts décrits dans le produit. Ces centres d'intérêt ou « thèmes » sont au nombre de quatre dans ROUTE 500[®]. Ils sont décrits en détail à partir du [paragraphe 4](#).

Thèmes
ADMINISTRATIF
HABILLAGE
RESEAU_FERRE
RESEAU_ROUTIER

La base de données ROUTE 500[®] contient plus précisément :

- le **réseau routier** comprenant :
 - l'intégralité du réseau routier principal (autoroutes, routes nationales, routes départementales) caractérisé par un certain nombre de propriétés (numéro des routes, viabilité, importance des liaisons, etc.),
 - des éléments du réseau routier secondaire permettant d'assurer la desserte des chefs-lieux de commune et des principales infrastructures de transport (gares et aérodomes) ;

Associés à ces éléments, la description de la logique de communication et le rattachement d'environ 36 600 communes françaises autorisent la recherche d'itinéraires entre ces communes et diverses applications relatives au transport routier. Cet aspect purement routier est complété par :

- la **structure administrative** contenant la géométrie du découpage communal ;
- le **réseau ferré** principal et les gares associées ;
- l'**habillage** contenant les principaux objets devant apparaître sur des cartographies simplifiées au 1 : 250 000 :
 - traits de côte et frontières internationales,
 - silhouettes des agglomérations, forêts et étendues d'eau,
 - sélection des principaux cours d'eau.

Les éléments de ROUTE 500[®] sont décrits par deux niveaux d'information :

- le **niveau géométrique**, représenté par un graphe qui détaille les coordonnées bidimensionnelles (x, y) de chaque point de ROUTE 500[®] et la topologie du graphe ;
- le **niveau sémantique** qui décrit les propriétés des objets de la base.

2.2 Usages

Dédiée aux applications routières à l'échelon régional (du 1 : 200 000 au 1 : 500 000), cette base propose la description du réseau routier classé.

ROUTE 500[®] permet de situer toute information thématique, d'analyser des données statistiques et de gérer des déplacements routiers.

2.3 Conditions d'utilisation

Les données du produit ROUTE 500[®] sont utilisables gratuitement sous licence Etalab¹.

La réutilisation de ROUTE 500[®] est gratuite pour tous les usages, y compris commerciaux.

Pour plus d'informations, consulter [L'IGN ET L'OPEN DATA](#).

2.4 Actualité et mise à jour

Le décalage maximal pour les informations du thème communication routière à la date d'édition de ROUTE 500[®] est le suivant :

- un an pour le réseau autoroutier et le réseau national, auxquels on ajoute les voies express, les autres tronçons du réseau vert et les contournements et traversées d'agglomérations de 200 000 habitants et plus ;
- deux ans pour les modifications du réseau départemental principal ;
- deux ans pour les chefs-lieux de communes et les aérodomes.

Pour les autres informations de ROUTE 500[®], les décalages maximaux sont les suivants :

- un an pour les limites départementales ;
- deux ans pour le réseau ferré.

¹ Etalab a conçu la « Licence Ouverte / Open Licence », élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour faciliter et encourager la réutilisation des données publiques mises à disposition gratuitement.

Cette licence ouverte, libre et gratuite, apporte la sécurité juridique nécessaire aux producteurs et aux réutilisateurs des données publiques.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1 Spécifications du produit

3.1.1 Sources des données

Les données contenues dans la base ROUTE 500[®] proviennent des mêmes sources que celles qui permettent de produire le produit BDCARTO[®].

Il s'agit de bases de données à moyenne échelle sur les thèmes Administratif, Routier, Ferré et Aéronautique.

3.1.2 Extension géographique

Les données contenues dans la base ROUTE 500[®] couvrent l'ensemble du territoire français métropolitain.

3.1.3 Emprise de livraison

Les données du produit ROUTE 500[®] sont livrés sur toute la France métropolitaine.

3.1.4 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans le système légal de référence suivant :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm

Ce produit peut être livré dans d'autres systèmes de projection sous forme d'une prestation. Pour cela contacter votre agence régionale la plus proche.

3.2 Paramètres de qualité

3.2.1 Paramètres de qualité géométrique

Cas général : pour un échantillon minimal de 100 points situés entre deux nœuds et répartis de façon aléatoire, l'exactitude planimétrique est chiffrée par une erreur moyenne quadratique inférieure à 200 mètres.

Cas des nœuds des réseaux et points isolés : pour un échantillon minimal de 100 nœuds répartis de façon aléatoire, l'exactitude planimétrique est chiffrée par une erreur moyenne quadratique planimétrique inférieure à :

- 50 mètres pour les nœuds routiers.
- 100 mètres pour les nœuds des réseaux hydrographique et ferré ainsi que pour les sommets du graphe des limites départementales.

3.2.2 Exhaustivité

Le terrain nominal utilisé pour mesurer l'exhaustivité est le terrain réel vu à travers le filtre des spécifications. L'évaluation de l'exhaustivité associe des contrôles terrain, et l'utilisation de sources officielles (par exemple INSEE) en fonction des thèmes concernés.

L'exhaustivité varie suivant les thèmes :

- Routes classées : 98 %
- Voies ferrées (LGV et voies principales) : 99 %
- Hydrographie linéaire (réseau permanent) : 95 %
- Administratif : 100 % (à défaut d'actualité près)

4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

4.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (ponctuel, linéaire, surfacique).

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Modélisation géométrique : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut : entier, décimal, caractères, etc...

Contrainte sur l'attribut : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de l'attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs.

Valeurs particulières de l'attribut : Définitions de la signification de certaines valeurs particulières.

5. Thème ADMINISTRATIF

5.1 Classe COMMUNE

5.1.1 Définition

Définition	Plus petite subdivision du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal.	
Genre	Surfacique	
Attributs	ID_RTE500	Identifiant de l'objet

Sélection : Cette classe comporte environ 36 600 communes du territoire français métropolitain. Les informations sémantiques relatives à ces communes se trouvent dans le thème routier.

Modélisation géométrique : Contour de la commune.

5.1.2 Description des attributs

- ID_RTE500

Définition : Identifiant ROUTE 500® de la commune (la classe NOEUD_COMMUNE du thème RESEAU_ROUTIER possède également cet attribut pour permettre la mise en relation de ces deux classes).

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.2 Classe LIMITE_ADMINISTRATIVE

5.2.1 Définition

Définition	Portion continue de contour de commune limitant deux communes, une commune et un territoire étranger ou une commune et le domaine marin.	
Genre	Linéaire	
Attributs	ID_RTE500 NATURE	Identifiant de l'objet Nature de la limite administrative

Sélection : Toutes les limites communales.

Modélisation géométrique : Les limites administratives sont représentées par des objets linéaires.

5.2.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® de la limite administrative.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **NATURE**

Définition : Nature de la limite administrative.

Type : Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Limite côtière	Limite entre un département et le domaine marin.
Frontière internationale	Limite entre un département et un État étranger.
Limite d'arrondissement	Limite entre deux arrondissements.
Limite de commune	Limite entre deux communes.
Limite de département	Limite entre deux départements.
Limite de région	Limite entre un département et une région.

6. Thème HABILLAGE

6.1 Classe COTE_FRONTIERE

6.1.1 Définition

Définition	Éléments issus du graphe des limites communales. Le trait de côte représenté est la laisse des plus hautes eaux.	
Genre	Linéaire	
Attributs	NATURE	Nature de la limite.

Sélection : Toutes les limites (traits de côtes et frontières internationales).

Modélisation géométrique : Les limites sont représentées par des objets linéaires.

6.1.2 Description des attributs

- **NATURE**

Définition : Nature de la limite.

Type : Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Côte	Trait de côte.
Frontière internationale	Limite entre un département et un État étranger.

6.2 Classe TRONCON_HYDROGRAPHIQUE

6.2.1 Définition

Définition	Tronçon hydrographique et cours d'eau.	
Genre	Linéaire	
Attributs	LARGEUR TOPONYME	Largeur du tronçon Nom du cours d'eau

Sélection : Tronçons hydrographiques (environ 82 000 kms de rivières représentant 1 600 cours d'eau distincts).

Modélisation géométrique : À l'axe, au sol.

6.2.2 Description des attributs

- **LARGEUR**

Définition : Largeur du tronçon hydrographique.

Type : Caractères (21).

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

De 0 à 15 mètres
Entre 15 et 50 mètres
Plus de 50 mètres

- **TOPONYME**

Définition : Nom du cours d'eau.

Type : Caractères (50 au plus) en minuscules accentuées.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

6.3 Classe ZONE_OCCUPATION_SOL

6.3.1 Définition

Définition	Le territoire est partitionné en zones connexes et de nature homogène. Chaque zone est donc localisée et possède une nature. Tout point du territoire a été interprété lors de la saisie, et appartient à une zone et une seule.	
Genre	Surfacique	
Attributs	NATURE	Nature de la zone d'occupation du sol.

Sélection : Sont retenues dans cette classe, les :

- zones **bâties** d'une surface supérieure à **100** hectares ;
- zones de **forêts** d'une surface supérieure à **500** hectares ;
- zones couvertes d'**eau** d'une surface supérieure à **20** hectares.

La zone de pleine mer est schématisée au-delà de la laisse des plus hautes eaux afin de constituer un polygone régulier délimitant la zone couverte

Modélisation géométrique : Les zones d'occupation du sol sont décrites par des objets surfaciques.

6.3.2 Description des attributs

- **NATURE**

Définition : Nature de la zone d'occupation du sol.

Type : Caractères (5).

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Bâti	Zones bâties.
Eau	Zones couvertes d'eau (fleuves, rivières, lacs, étangs, mers, océan, ...).
Forêt	Zones boisées (forêts, bois, ...).

7. Thème RESEAU_FERRE

7.1 Classe NOEUD_FERRE

7.1.1 Définition

Définition	Un nœud ferré correspond à un embranchement, à un équipement (gare, etc.) ou à un changement de valeur d'attribut sur un tronçon de voie ferrée. C'est une extrémité d'un tronçon de voie ferrée.	
Genre	Ponctuel	
Attributs	ID_RTE500 NATURE TOPONYME ID_TRONCON ID_COMMUNE	Identifiant du nœud ferré Nature du nœud ferré Nom du nœud ferré Identifiant du tronçon route permettant d'accéder au nœud Identifiant de la commune à laquelle appartient le nœud ferré

Sélection : Nœuds du réseau ferré : comprend les gares et points d'arrêt ouverts ou non aux voyageurs, les nœuds de changement d'attribut et les intersections ou culs-de-sac du réseau ferré.

Modélisation géométrique : Extrémités des tronçons de voie ferrée.

7.1.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du nœud ferré.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **NATURE**

Définition : Nature du nœud ferré.

Type : Caractères (28)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Changement d'attribut	
Gare de fret	Gare de fret seulement.
Gare de voyageurs	Gare ou point d'arrêt ouvert aux voyageurs seulement.
Gare de voyageurs et de fret	Gare ouverte aux voyageurs et au fret.
Intersection du réseau ferré	Aiguillage, passage supérieur/inférieur, cul-de-sac, ...

- **TOPONYME**

Définition : Nom du nœud ferré.

Type : Caractères (50 au plus) en minuscules accentuées.

- **ID_TRONCON**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de route permettant d'accéder au nœud ferré (uniquement renseigné pour les nœuds de type gare).

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeur particulière de l'attribut :

0	Pour les nœuds qui ne sont pas de type gare.
---	--

- **ID_COMMUNE**

Définition : Identifiant ROUTE 500® de la commune à laquelle appartient le nœud ferré (uniquement pour les nœuds de type gare).

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeur particulière de l'attribut :

0	Pour les nœuds qui ne sont pas de type gare.
---	--

7.2 Classe TRONCON_VOIE_FERREE

7.2.1 Définition

Définition	Portion connexe de voies ferrées dont les extrémités correspondent à une gare, à un embranchement ou à un changement de valeur d'un des trois champs caractérisant les tronçons.	
Genre	Linéaire	
Attributs	ID_RTE500 NATURE ENERGIE CLASSEMENT	Identifiant du tronçon Nature du tronçon Énergie Classement

Sélection : Sont retenues toutes les voies ferrées SNCF normales ou à grande vitesse, exploitées ou en construction.

Modélisation géométrique : À l'axe, au sol.

7.2.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de voie ferrée.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **NATURE**

Définition : Nature du tronçon de voie ferrée.

Type : Caractères (12)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

LGV	Ligne à grande vitesse
Voie normale	

- **ENERGIE**

Définition : Énergie de propulsion.

Type : Caractères (15)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Electrifiée	Électrifiée ou en cours d'électrification
Non électrifiée	

- **CLASSEMENT**

Définition : Classement du tronçon de voie ferrée.

Type : Caractères (10)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Cet attribut ne prend qu'une seule valeur :

En service

8. Thème RESEAU_ROUTIER

8.1 Classe AERODROME

8.1.1 Définition

Définition	Terrain spécialement aménagé pour l'atterrissage, le décollage et les manœuvres des aéronefs y compris les installations bâties (aérogares).	
Genre	Ponctuel	
Attributs	ID_RTE500 ID_TRONCON TOPONYME	Identifiant de l'aérodrome Identifiant du tronçon route permettant d'accéder à l'aérodrome Nom de l'aérodrome

Sélection : Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique desservis par au moins une ligne régulière de transport de voyageurs.

Modélisation géométrique : Un aérodrome est localisé par un sommet géométrique situé au centre des bâtiments assurant l'accueil des voyageurs, si une seule aérogare, sinon au centroïde de l'emprise de l'aérodrome.

8.1.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® de l'aérodrome.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **ID_TRONCON**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de route permettant d'accéder à l'aérodrome.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **TOPONYME**

Définition : Nom de l'aérodrome.

Type : Caractères (50 au plus) en minuscules accentuées.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

8.2 Classe COMMUNICATION_RESTREINTE

8.2.1 Définition

Définition	La communication entre un tronçon routier dit « initial » et un tronçon routier dit « final » via un nœud routier commun est impossible ou soumise à certaines restrictions de poids et/ou de hauteur.	
Genre	Ponctuel	
Attributs	ID_RTE500 ID_ND_RTE ID_TRO_INI ID_TRO_FIN INTERDIT REST_POIDS REST_HAUT	Identifiant de la communication restreinte Identifiant du nœud routier concerné par la communication restreinte Identifiant du tronçon de route initial concerné par la communication restreinte. Identifiant du tronçon de route final concerné par la communication restreinte. Restriction de circulation. Restriction de poids. Restriction de hauteur.

Sélection : Les communications restreintes sont saisies pour les intersections situées sur des tronçons de type autoroutier et vert hors agglomération.

Modélisation géométrique : Une communication restreinte est localisée sur le nœud routier qu'elle concerne.

8.2.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® de la communication restreinte.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **ID_ND_RTE**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du nœud routier concerné par la communication restreinte.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **ID_TRO_INI**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de route initial concerné par la communication restreinte.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **ID_TRO_FIN**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de route final concerné par la communication restreinte.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **INTERDIT**

Définition : Attribut indiquant si la restriction de circulation s'applique à tout véhicule ou si elle ne concerne que les véhicules dépassant un certain poids et/ou une certaine hauteur.

Type : Caractères (9)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Partielle	Communication restreinte à une hauteur et/ou un poids maximaux.
Totale	Communication interdite à tout véhicule.

- **REST_POIDS**

Définition : Poids maximal autorisé en tonnes.

Type : Décimal (6,1)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeur particulière de l'attribut :

0	Communication interdite à tout véhicule ou absence de restriction de poids.
----------	---

- **REST_HAUT**

Définition : Hauteur maximale autorisée en mètres.

Type : Décimal (5,1)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeur particulière de l'attribut :

0	Communication interdite à tout véhicule ou absence de restriction de hauteur.
----------	---

8.3 Classe NOEUD_COMMUNE

8.3.1 Définition

Définition	Classe qui comporte toutes les communes de la France métropolitaine.	
Genre	Ponctuel	
Attributs	ID_RTE500 NOM_COMM INSEE_COMM POPULATION SUPERFICIE STATUT ID_ND_RTE	Identifiant de la commune Nom de la commune Numéro INSEE de la commune Population de la commune Superficie de la commune Statut de la commune Identifiant du nœud routier auquel la commune est rattachée.

Sélection : Environ 36 600 communes de la France métropolitaine. Chaque commune est rattachée à un nœud routier.

Modélisation géométrique : Vue du thème routier, une commune est localisée sur ce nœud routier de rattachement.

8.3.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® de la commune auquel est rattaché l'objet NOEUD_COMMUNE.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **NOM_COMM**

Définition : Nom de la commune.

Type : Caractères (50 au plus) en majuscules non accentuées (source INSEE).

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **INSEE_COMM**

Définition : Numéro INSEE de la commune.

Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **POPULATION**

Définition : Population de la commune en nombre d'habitants (source INSEE).

INSEE : Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal Officiel le 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Actualité : La population au 1^{er} janvier de l'année « n » correspond à la population légale millésimée de l'année « n-3 ». Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 signé le 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1^{er} janvier de l'année « n-3 ». Pour les communes ayant changé de statut (fusion, scission, ...) depuis le 1^{er} janvier, la population de la commune correspond aux informations portées à la connaissance de l'IGN par les différents décrets et arrêtés publiés au Journal Officiel.

Type : Décimal (6,1)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **SUPERFICIE**

Définition : Superficie de la commune en hectares.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **STATUT**

Définition : Statut administratif de la commune.

Type : Caractères (20)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Capitale d'état
Commune simple
Préfecture
Préfecture de région
Sous-préfecture

- **ID_ND_RTE**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du nœud routier auquel la commune est rattachée.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

8.4 Classe NOEUD_ROUTIER

8.4.1 Définition

Définition	Extrémité de tronçon de route. Ce peut être une intersection (carrefour, échangeur, ...), une modification des conditions de circulation (changement du nombre de chaussées, de voies, ...), un obstacle ou le lieu représentant un chef-lieu de commune.	
Genre	Ponctuel	
Attributs	ID_RTE500 NATURE	Identifiant du nœud routier Nature du nœud routier

Sélection : Nœuds du réseau routier.

Modélisation géométrique : Extrémité de tronçon de route.

8.4.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du nœud routier.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **NATURE**

Définition : Nature du nœud routier.

Type : Caractères (33)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Barrière	Barrière interdisant la communication libre entre deux portions de route régulièrement ou irrégulièrement entretenues.
Barrière de douane	
Carrefour aménagé	Intersection appartenant à un carrefour aménagé.
Carrefour aménagé à niveau	Intersection représentant un carrefour aménagé d'une extension supérieure à 100 m sans toboggan ni passage inférieur.
Carrefour avec toboggan ou passage inférieur	Intersection représentant un carrefour aménagé d'une extension supérieure à 100 m avec toboggan ou passage inférieur.
Carrefour simple	Carrefours simples, culs-de-sac.
Changement d'attribut	

Coupure arbitraire	Nœud artificiel.
Echangeur complet	Intersection représentant un échangeur complet.
Echangeur partiel	Intersection appartenant à un échangeur partiel. À la différence d'un échangeur complet, un échangeur partiel est un échangeur où la communication est impossible entre au moins deux des tronçons y aboutissant.
Embarcadère	Embarcadère de bac ou de liaison maritime.
Grand rond-point	Intersection représentant un rond-point (giratoire) d'un diamètre supérieur à 100 m d'axe à axe.
Noeud de communication restreinte	Nœud où au moins 2 tronçons entrants/sortants ne peuvent communiquer.
Noeud représentatif d'une commune	Nœud artificiel de rattachement de commune, créé par projection du chef-lieu sur un tronçon de route, quand il n'existe pas de nœud routier dans un rayon de 500 m.
Petit rond-point	Rond-point (giratoire) d'un diamètre compris entre 50 et 100 m.

8.5 Classe TRONCON_ROUTE

8.5.1 Définition

Définition	Portion de voie de communication destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs qui la caractérisent.	
Genre	Linéaire	
Attributs	ID_RTE500 VOCATION NB_CHAUSSE NB_VOIES ETAT ACCES RES_VERT SENS RES_EUROPE NUM_ROUTE CLASS_ADM LONGUEUR	Identifiant du tronçon Vocation du tronçon Nombre de chaussées Nombre de voies État du tronçon Accès au tronçon Appartenance au réseau vert Sens de circulation Appartenance au réseau européen Numéro de route Classement administratif Longueur du tronçon

Sélection : Les tronçons de route retenus vérifient un des critères suivants :

- appartenance au réseau classé ;
- appartenance au réseau vert ;
- appartenance au réseau européen ;
- vocation de type autoroutier, liaison principale ou liaison régionale ;
- tronçons permettant de desservir des infrastructures de transport (gare ou aéroport) ou des chefs-lieux de commune.

Modélisation géométrique : À l'axe, au sol. Les routes à chaussées séparées sont représentées par un seul axe, sauf si ces chaussées sont éloignées de plus de 100 mètres sur au moins un kilomètre.

8.5.2 Description des attributs

- **ID_RTE500**

Définition : Identifiant ROUTE 500® du tronçon de route.

Type : Numérique

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

- **VOCATION**

Définition : Vocation de la liaison. Cet attribut matérialise une hiérarchisation du réseau routier basée, non pas sur un critère administratif, mais sur l'importance des tronçons de route pour le trafic routier. Ainsi, les quatre valeurs ci-dessous permettent un maillage de plus en plus dense du territoire.

Type : Caractères (18)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Bretelle
Liaison locale
Liaison principale
Liaison régionale
Type autoroutier

- **NB_CHAUSSE**

Définition : Nombre de chaussées du tronçon de route. Les voies à chaussées séparées contiguës sont représentées par un seul tronçon à deux chaussées. Les voies à chaussées séparées éloignées de plus de 100 mètres sur au moins 1 kilomètre sont décrites par deux tronçons à une chaussée possédant un sens unique de circulation.

Type : Caractères (11)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

1 chaussée	
2 chaussées	Deux chaussées et plus.

- **NB_VOIES**

Définition : Nombre de voies du tronçon de route.

Type : Caractères (26)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

1 voie	
2 voies étroites	
2 voies larges	
3 voies	
4 voies	
Plus de 4 voies	
Sans objet	Tronçons à deux chaussées et plus et bretelles d'échangeur.

- **ETAT**

Définition : État physique du tronçon de route.

Type : Caractères (10)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Non revêtu
Revêtu

- **ACCES**

Définition : Accès au tronçon de route.

Type : Caractères (10)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

A péage
Libre

- **RES_VERT**

Définition : Appartenance du tronçon de route au réseau vert.

Type : Caractères (16)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Appartient
N'appartient pas

- **SENS**

Définition : Sens de circulation sur le tronçon de route.

Type : Caractères (12)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Double sens	La circulation s'effectue dans les deux sens.
Sens direct	La circulation s'effectue dans le sens des arcs qui composent le tronçon.
Sens inverse	La circulation s'effectue dans le sens inverse des arcs qui composent le tronçon.

- **RES_EUROPE**

Définition : Concaténation des numéros des éventuels itinéraires européens empruntant le tronçon. Les numéros, de la forme **Ennn**, sont séparés par des tirets.

Type : Caractères (20 au plus) non accentués (ex : E015-E115-E120).

Valeur particulière de l'attribut :

<vide>	Le tronçon n'appartient pas au réseau européen.
---------------------	---

- **NUM_ROUTE**

Définition : Numéro de la route à laquelle appartient le tronçon.

Type : Caractères (10 au plus) non accentués.

Valeur particulière de l'attribut :

<vide>	Le tronçon n'appartient pas au réseau classé (Autoroutier, National, Départemental).
---------------------	--

- **CLASS_ADM**

Définition : Classement administratif attribué à la route empruntant le tronçon routier.

Type : Caractères (14)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut :

Autoroute	Voie de communication routière à chaussées séparées, réservée à la circulation rapide des véhicules motorisés.
Départementale	Route correspondant généralement à une liaison au niveau local ou régional gérée par les départements.
Nationale	Route principale gérée par l'État.
Sans objet	Tronçons de route situés à l'étranger ou n'appartenant pas au réseau routier classé.

- **LONGUEUR**

Définition : Longueur du tronçon en kilomètres.

Type : Décimal (6,2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.